

COMMUNE DE SAVIGNY



AVIS D'ENQUÊTE N° 3494

Conformément aux dispositions légales, notamment à l'article 7b de la loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE) et aux articles 16 et 26 de la loi forestière (LVLFo), la Commune de Savigny soumet à l'enquête publique du 12 décembre 2025 au 26 janvier 2026 :

- **La démolition et reconstruction de la chambre de rassemblement des sources de l'Ancien pompage**

Le projet nécessite une autorisation forestière conformément à l'art. 16 LVLFo :

- **L'autorisation exceptionnelle selon art. 26 LVLFo (constructions et installations en forêt)**
- **La dérogation à l'art. 27 LVLFo (distance par rapport à la forêt)**

Le dossier est déposé au bureau technique communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture (lundi à vendredi de 8h30 à 11h30 et jeudi après-midi de 13h30 à 19h).

Les oppositions ou observations éventuelles, dûment motivées, doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, sous pli recommandé, à la Municipalité durant le délai d'enquête.

La Municipalité